

**FICHE PROJET**  
**SUBVENTION DETR 2023**  
**ACQUISITION DE MATÉRIEL POUR LA MISE EN OEUVRE**  
**D'ATELIERS NUMÉRIQUES**

Porteur du projet : Communauté de communes Yonne Nord

.....  
Interlocuteur (en charge du projet) : Vincent BELAMRI

Tel : 03 86 96 60 88

Courriel : conseiller.numerique@ccyn.fr

**IDENTITÉ DU PORTEUR DE PROJET**

---

Adresse : Communauté de communes Yonne Nord

52 Faubourg de Villeperrot 89140 PONT SUR YONNE

Tel : 03 86 67 99 00 .....mail : ccyn@ccyn.fr

Forme juridique : établissement public de coopération intercommunale

N° Siret : 248 900 896 00080

**IDENTITÉ DU REPRÉSENTANT**

---

Nom et prénom du représentant légal : SPAHN Thierry

Fonction : Président

**PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES ACTIVITÉS**

---

Objet social et activité principale :

Etablissement de coopération intercommunale. Collectivité territoriale.

Autres activités :

Moyens humains (effectifs total et Equivalent Temps Plein) et matériels :

80 agents

Partenariats habituels :

Département 89, Conseil Régional, Etat, CAF, CPAM, POLE EMPLOI, PEIPS, ADIL, CARSAT, MSA, Armée de Terre.....

# PRÉSENTATION DU PROJET

## LE PROJET

Intitulé : Mise en place d'ateliers numériques sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes Yonne Nord

Lieux de réalisation : Siège social et communes membres

Calendrier prévisionnel de réalisation : Début 01/01/2023

## DESCRIPTIF DU PROJET

### Raisons/motivations, diagnostic et objectifs/finalités du projet :

Située en milieu rural dans le Nord de l'Yonne à 13 km de Sens et 80 km d'Auxerre, la Communauté de communes Yonne Nord est éloignée d'un grand nombre de services publics. En l'absence de transports en commun, les problèmes de mobilité sont extrêmement fréquents et rendent parfois très compliqué la réalisation des démarches administratives de cette partie de la population.

C'est pourquoi dès 2013, les élus avaient répondu favorablement à la proposition de mise en place d'un Espace Services Publics au sein de ses locaux. Cette labellisation ESP a donc été un premier pas, pour pallier la désertification des services publics.

L'ESP s'est ensuite développé en proposant l'accès en libre-service à davantage d'outils tel que des postes informatiques, un téléphone, un copieur/scanner... pour être labellisée Maison de Services au public en 2017.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020, la MSAP a été labellisée maison France Services suite au recrutement d'un agent d'accueil supplémentaire et la mise en place de nouveaux horaires d'ouverture élargis.

La CCYN conservant toujours comme objectif essentiel, et dans une logique d'équité de services, d'étendre l'accès de l'ensemble de ses dispositifs à toute la population du territoire, a été autorisée le 11 juillet 2022 par avenant à la convention France Services à ouvrir un « Relais France Services » au siège de la Communauté de communes à Pont sur Yonne. Il était devenu nécessaire d'adapter l'offre de services aux besoins des usagers et de tendre vers un maillage territorial plus pertinent et des services plus proches des usagers.

Aujourd'hui, devant le constat que de plus en plus d'usagers se retrouvent en difficultés face à la dématérialisation quasi-systématique des procédures administratives, la CCYN souhaite renforcer et faciliter l'utilisation de ces nouvelles pratiques auprès de ses habitants.

Ce constat a été renforcé pendant la période de confinement liée au COVID 19 où les pouvoirs publics ont constaté que de nombreux administrés étaient éloignés du numérique.

En effet, que ce soit par manque de connaissances informatiques ou non compréhension des procédures, cette réalité génère parfois d'importantes difficultés au sein des foyers (perte de droits, non accès aux droits, ...). En outre, en milieu rural ces difficultés sont d'autant plus amplifiées par la difficulté d'accès aux outils numériques soit à travers le volet matériel, mobilité, ou par un accès au réseau défaillant voire inexistant (zone blanche).

Il sera noté également de nombreuses personnes isolées et coupées de toute relation pour raisons d'éloignement familial, problèmes de santé, absence de moyens de locomotion, moyens financiers...

Aussi, en février 2022, la CCYN par délibération n°2022.12, s'est engagée dans le dispositif de recrutement d'un Conseiller numérique ; dispositif soutenu par l'État pour 4000 postes ainsi que pour la formation. Le dispositif a pour but de combler le déficit constaté de professionnels de l'accompagnement au numérique. Il permet d'offrir des solutions d'accompagnement individuel et/ou collectif pour favoriser leur montée en compétence numérique.

**Descriptif du contenu :**

L'idée du projet est de proposer de manière régulière et gratuite, à l'ensemble des habitants des 23 communes de la CCYN, des ateliers « numériques thématiques » et ce, selon un planning défini à l'avance.

**Public visé :** potentiellement toute la population en difficulté devant l'accès à l'outil informatique et au numérique. 8 à 10 personnes maximum par atelier afin de pouvoir consacrer à chacun, un temps d'accompagnement individuel suffisant.

**Lieu de l'action :**

- Siège de la Communauté de communes situé à Pont sur Yonne
- Salles communales ou mairies des communes membres.

**Périodicité et durée de l'action :**

Les ateliers numériques « itinérants » d'une durée maximale de 3 heures seront proposés de manière régulière au sein des communes de la communauté. L'idée étant de desservir un maximum de communes, selon que les possibilités techniques le permettent (accès 4 G ou wifi et débit suffisant).

Compte tenu du nombre de communes à desservir et selon le taux de fréquentation relevé, il pourrait y avoir environ 1 animation tous les deux mois par communes. Néanmoins, lors de l'établissement du planning d'intervention, une vigilance sera apportée sur la situation géographique des communes concernées afin de répartir aux mieux les interventions sur le territoire. En effet, l'accès à ces ateliers ne sera pas limité aux seuls habitants de la commune desservie. Cependant, quel que soit les séances organisées, une inscription préalable sera obligatoire.

En parallèle de ces ateliers itinérants, des ateliers sur les mêmes thématiques seront proposés une fois par mois environ au siège de la CCYN. A noter néanmoins, que selon la demande et la fréquentation, deux ateliers identiques pourront être organisés de manière rapprochée dans une même commune ou au siège.

**Animations :**

Au départ de l'action, les ateliers porteront sur des thématiques liées :

- A l'actualité et événements de l'année (déclaration d'impôts, déclaration CESA, PAJE...)
- Utilisation des services (portail famille, compte France connect..)
- Aux évolutions législatives (carte d'identité en ligne, passeport, inscription pôle emploi...)
- A la vie quotidienne (courses en ligne, envoi courriers, envoi colis postal, changement d'adresse, organisation des loisirs ...)
- La sécurisation : des mails, des données....

Il sera souhaitable que très rapidement, le contenu de ces ateliers puisse être alimenté par les demandes et les attentes des usagers.

En parallèle, les Agents d'accueil de la France Services de la CCYN, poursuivent l'accompagnement des usagers sur les formalités : ouverture de leurs droits en ligne (demande de RSA, de Prime d'activité, demande de logement...) ou orientés vers le « bon » partenaire.

**Personnel :**

Ces initiatives seront animées par le Conseiller Numérique recruté dans sur la base d'un temps complet.

Dans le parcours de formation suivi par le Conseiller numérique, préalable à l'exercice du poste, sont prévus différents modules sur les enjeux de la médiation numérique, la fracture numérique, la conception d'un atelier et l'animation d'un atelier de médiation numérique collectif.

En outre, des temps de préparation communs seront nécessaires afin de pouvoir proposer sur site comme en itinérant des ateliers identiques.

## **Communication :**

Afin d'informer les personnes de ces ateliers, un plan de communication sera lancé à travers :

- des articles dans la presse locale,
- par voie d'affichage dans les communes et diffusion de flyers chez les commerçants
- à travers les différents services communautaires dont la maison et le relais France Services
- à travers le site internet et celui des communes
- par les partenaires et associations locales,

## **Matériel nécessaire :**

Pour mener à bien cette action, il sera nécessaire que la collectivité investisse dans :

- Un ordinateur pour le Conseiller numérique
- dix ordinateurs portables,
- dix tablettes tactiles (outil dont l'utilisateur peut-être plus aisé pour la population âgée)
- routeur wifi / clé 4/5 G
- 1 système son
- 2 valises de transport
- 1 vidéoprojecteur et télécommande
- 1 écran de projection sur trépieds

## **Développement du projet :**

Sur les deux premières années, la CCYN vise :

- Au renforcement de l'utilisation du numérique dans la vie quotidienne des usagers à travers l'ordinateur, la tablette ou le smartphone,
- un taux maximal de fréquentation des ateliers (à savoir 8 à 10 participants à chaque atelier)
- Une participation active des usagers qui deviendraient acteurs du contenu des ateliers.

## **En quoi le projet favorise-t-il l'e-inclusion ?**

Le projet vise les objectifs suivants :

- Favoriser l'autonomie du public devant l'utilisation d'internet et du numérique,
- Accompagner les personnes les plus éloignées dans leurs démarches, en favorisant le « faire avec » plutôt que « faire à la place de »,
- Dédramatiser l'utilisation de l'outil
- Faciliter l'accès aux droits des usagers, par une meilleure connaissance des services rendus par le numérique
- Rendre plus accessible l'utilisation de l'outil en favorisant un accès de proximité avec un accompagnement approprié,
- Créer du lien social entre les habitants d'une même commune ou des communes environnantes, et développer la notion d'entraide entre les participants.

## **En quoi le projet suscite et accompagne l'innovation territoriale ?**

Le projet contribuera à :

- ➔ Faciliter l'usage du numérique au plus grand nombre
- ➔ Développer un accès de proximité maximal à un grand nombre de services publics
- ➔ Réduire et pallier l'isolement géographique ainsi que les difficultés de mobilité des administrés de la CCYN.